



Si votre blessure
est causée par un tiers,
dites-le sur ameli.fr

Cela permet à l'Assurance Maladie
de récupérer vos frais médicaux
auprès de l'assurance du responsable
de l'accident, sans rien changer
à votre prise en charge.

Notre système de santé,
c'est aussi à chacun d'en prendre soin.

Retrouvez tous les bons réflexes sur ameli.fr

